

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT) relatif à l'alimentation des chiens et chats

GT « Petfood »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte

La France compte environ 15 millions de chats et 7,5 millions de chiens, un foyer sur trois possédant un chat, un sur cinq détenant un chien. Ces animaux sont aujourd'hui majoritairement nourris avec des aliments industriels, croquettes et aliments humides.

Ces dernières années, la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) ont constaté la présence et le développement sur le marché de gammes d'aliments pour chiens et chats dont la composition et les « allégations » présentent des similitudes avec certaines tendances de l'alimentation humaine (végétalien/végétarien/ étiquetés « végan », sans gluten/sans céréales), ainsi que des aliments de type BARF (*Biologically Appropriate Raw Food* ou *Bones And Raw Food*).

Pour ces différents types de régimes alimentaires, différents effets indésirables sont évoqués, tels que des cardiomyopathies dilatées associées aux aliments sans céréales, des troubles thyroïdiens associés au BARF, des anémies et carences associées aux aliments végétariens, des maladies infectieuses, notamment zoonotiques du fait d'aliments BARF contaminés par des agents pathogènes.

Cette saisine s'inscrit dans un contexte social et économique en cours d'évolution impliquant les propriétaires de chiens et chats et les fabricants d'aliments pour chiens et chats. Dans ce cadre, il apparaît essentiel d'objectiver scientifiquement les bénéfices et les risques nutritionnels et sanitaires liés à ces modes d'alimentation des chiens et des chats d'une part, et d'autre part, de mieux saisir les tensions liées à l'émergence de ces nouveaux marchés.

■ Rôle et missions

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) pour évaluer les bénéfices et risques liés à ces modes d'alimentation.

Le GT sera chargé d'évaluer, pour chaque mode d'alimentation :

- les bénéfices nutritionnels pour la santé et le bien-être des chiens et chats ;

- les risques nutritionnels, sanitaires et d'atteinte au bien-être de ces animaux ;
- en particulier les risques infectieux liés à l'alimentation de type BARF pour la santé publique (animale, humaine et environnementale).

Une approche sociologique et économique sera également mobilisée, afin de documenter la dynamique de ces nouveaux marchés et d'en analyser les déterminants, tant du côté de l'offre que de la demande.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Alimentation animale » (CES ALAN) est en charge de toutes les saisines liées à l'alimentation animale. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « Petfood » agira en tant que GT rattaché au CES ALAN, pilote de cette expertise, procédant à la réponse à la saisine sous forme de rapport et menant ses propres débats de manière indépendante. Le CES « Analyse socio-économique » (ASE) prendra en charge la réponse à la question relative aux aspects sociologiques et économiques et validera cette partie du rapport. Le GT rendra compte régulièrement aux CES ALAN et CES ASE et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES ALAN pilote pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement**

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

- nutrition des chiens et des chats ;
- physiologie des chiens et chats (notamment en période de croissance, gestation, lactation),
- médecine vétérinaire, canine et féline, notamment cardiologie ;
- microbiologie et toxicologie (mycotoxines) des aliments pour chiens et chats ;
- bien-être des animaux ;
- infectiologie, zoonoses ;
- sociologie de l'alimentation ;
- sociologie des marchés ;
- économie / économie industrielle.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi les experts, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses. Les travaux du GT devraient débuter en juin 2025, pour une durée de deux ans.

Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ une fois par mois. Les travaux pourront être organisés en deux sous-groupes, l'un en charge des questions relatives aux bénéfices et risques nutritionnels des aliments visés/ au volet alimentation animale, l'autre en charge du volet socio-économique. Ces sous-groupes se réuniront régulièrement. Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.